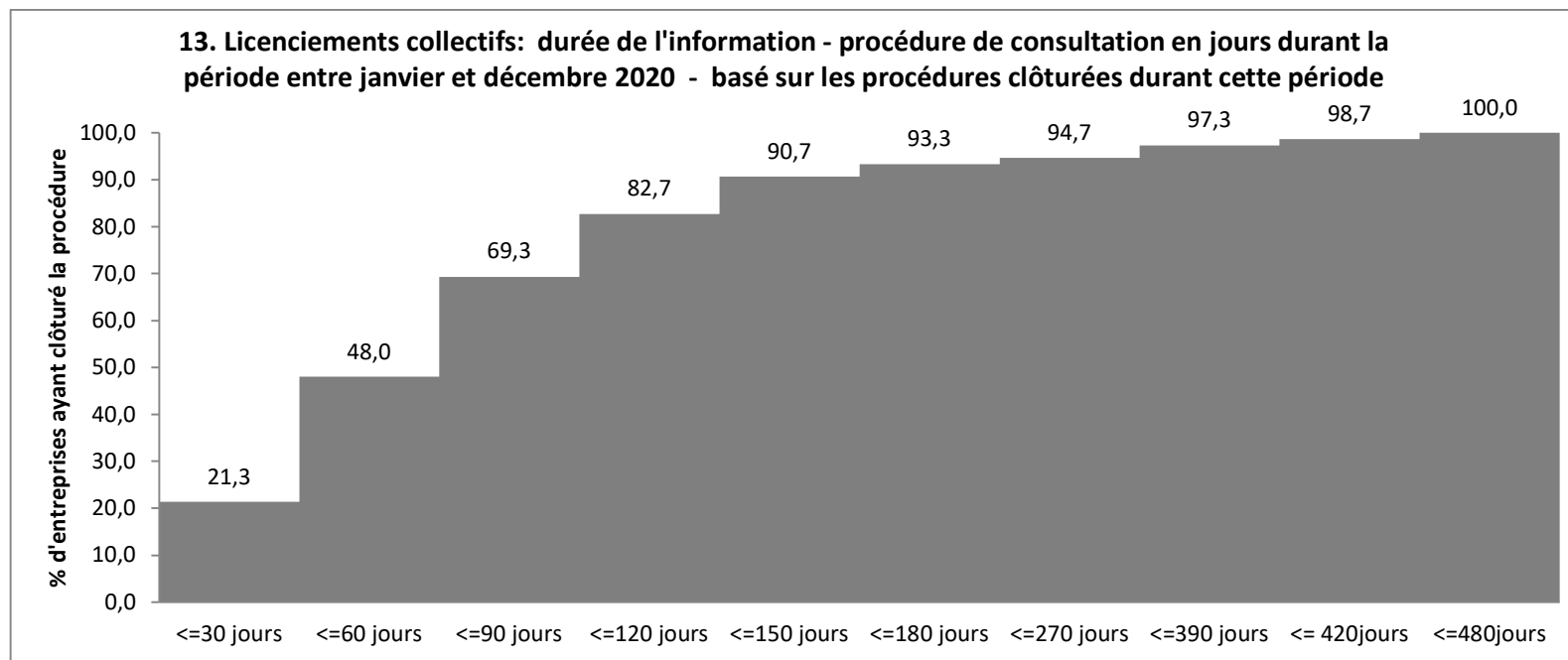


Durée de la procédure d'information et consultation en jours entre janvier et décembre 2020

Le tableau 13 nous permet de mettre en évidence que de toutes les procédures notifiées entre janvier et décembre 2020, presque la moitié a été notifiée dans un délai inférieur à 60 jours. Plus que deux tiers des procédures d'information et de consultation ont été notifiées endéans les 90 jours.



La durée moyenne de clôture de la procédure d'information et de consultation durant la période de janvier à décembre 2020 est de 87 jours. En tenant compte du fait que le calcul contient des valeurs aberrantes avec des durées extrêmement longues, il est utile de procéder au calcul de la médiane : le résultat est alors de 64 jours. A titre de comparaison, voici les données des cinq années précédentes : (2015 : moyenne de 76 / médiane de 64 – 2016 : moyenne 86/ médiane de 66 – 2017 : moyenne 90/ médiane de 80 – 2018 : moyenne de 81 – médiane de 61 – 2019 : moyenne de 81 – médiane de 66).